



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **11 mai 2015**

Délibération n° 2015-0297

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative pour son programme d'actions 2015 au titre de Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LVE) et au titre de l'économie sociale et solidaire et du développement des actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0297**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative pour son programme d'actions 2015 au titre de Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LVE) et au titre de l'économie sociale et solidaire et du développement des actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Membre des réseaux nationaux Initiative France et France active et représentant ceux-ci sur le département du Rhône, l'association Rhône développement initiative (RDI) a, depuis 20 ans, pour principale mission de favoriser l'emploi et le développement économique et social de la région lyonnaise.

Plus spécifiquement, son objet principal est d'assurer l'accompagnement et le financement de tout porteur de projet de création d'entreprise manquant de moyens financiers et qui souhaite créer/reprendre/développer une entreprise et contracter un prêt bancaire. Le rôle de RDI est de faciliter l'accès au prêt bancaire, grâce à un accompagnement humain du porteur de projet et à des interventions financières (projets nécessitant une capitalisation comprise entre 15 000 et 200 000 €). Dans ce cadre, son action s'inscrit en complément de l'offre de prêts solidaires (microcrédit) proposée par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) et de l'offre de prêts d'honneur proposée par l'association RER (Réseau entreprendre Rhône) pour les projets à potentiel.

Parallèlement à cette première mission, RDI a développé une action d'accompagnement et de financement des structures solidaires et d'utilité sociale créant ou consolidant des emplois par le développement d'activité économique. Près de 700 structures solidaires (principalement des associations) ont déjà bénéficié d'un accompagnement par RDI.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années. Celle-ci s'exprime à travers le réseau d'accompagnement à la création d'entreprise « Lyon Ville de l'Entrepreneuriat » (LVE), véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération.

Depuis sa mise en œuvre, il y a plus de 10 ans, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et il a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année, plaçant ainsi la Métropole de Lyon au 1^{er} rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau LVE pour l'année 2015 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui au financement des projets d'entreprise, via les prêts d'honneur et leurs effets leviers sur les financements bancaires classiques, participe à renforcer le dynamisme et le renouvellement du tissu économique. De plus, le suivi du démarrage de la jeune entreprise (0 à 3 ans) après l'obtention du prêt permet de les solidifier et d'accroître leur pérennité.

Parallèlement, la Métropole de Lyon a développé une politique en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de l'agglomération, qui s'articule autour de 4 axes, dont le premier est de favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de LVE et le second, de concourir à la professionnalisation des structures d'utilité sociale.

Enfin, le Département du Rhône, du fait de son rôle de chef de file en matière d'aide sociale et d'autonomie des personnes, a développé depuis plusieurs années une politique en faveur de la modernisation du secteur de l'aide à domicile par le biais notamment de la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Cette politique, qui avait pour vocation de renforcer la qualité des prestations apportées par ces services aux bénéficiaires de l'aide personnalisée d'autonomie ou de la prestation de compensation du handicap, a été en partie soutenue depuis 2010 par la mobilisation de fonds issus de la Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA). Ces fonds peuvent à présent également être mobilisés par la Métropole qui a cette compétence sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2015.

C'est dans le cadre de ces différents volets que RDI sollicite un soutien financier de la Métropole de Lyon.

b) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2014

Sur le volet soutien à la création/reprise d'entreprises

En 2014, 891 porteurs de projets ont été accueillis en réunion d'information collective (26 réunions). 381 demandes de prêts d'honneur ou de garanties ont été exprimées (dont 310 sur le territoire de la Métropole de Lyon). 271 d'entre elles ont fait l'objet d'une expertise, dont 190 pour la Métropole de Lyon (164 de ces dernières ont fait l'objet d'un accord).

86 % des dossiers présentés ont obtenu un accord de prêt. Parmi les projets financés sur la Métropole de Lyon, 106 concernent des créations, 41 des reprises, 11 des coopératives d'activité et d'emploi et 6 du développement.

Le taux de pérennité des entreprises de la génération 2011 est de 80 % à 3 ans.

Sur le volet économie sociale et solidaire

L'action de RDI en matière d'économie sociale et solidaire s'est articulée en 2014 autour de deux axes principaux : le volet financement et le volet accompagnement.

Sur le volet financement, RDI a permis la consolidation de 35 entreprises de l'économie sociale et solidaire en 2014 (contre 30 en 2013 et 27 en 2012) dont 29 sur la Métropole. RDI a proposé des solutions adaptées : expertise économique et financière, validation des projets, comité d'engagements financier, accompagnement post-crédation des entreprises financées. Grâce à cet axe, l'activité de RDI a concerné 760 ETP créés et consolidés, dont 424 en insertion. Sur ce volet, l'activité a continué de progresser par rapport à 2013 : +26% de structures accueillies, +2% de structures diagnostiquées, +17% de structures financées.

Sur le volet accompagnement, 111 associations ont été accompagnées par RDI en 2014, via le dispositif local d'accompagnement (DLA), dont 85 sur le territoire de la Métropole de Lyon à des fins de professionnalisation, pour consolider leur activité (notamment les associations). Dans ce cadre, un accent particulier a été mis sur les diagnostics pré-accompagnement et sur la mise en œuvre d'ingénieries collectives, en réponse à la demande des structures. Les principales filières des structures accompagnées sont les services à la personne (33 %), la culture (16 %) et l'éducation / formation (15 %). Les thématiques d'accompagnement les plus abordées sur l'année 2014 sont le projet stratégique (19 %), la mutualisation / structuration de groupe (19 %) et la stratégie de consolidation (16 %). 77 % des structures accompagnées en 2014 sont situées dans l'agglomération lyonnaise. Sur ce volet, l'activité a continué de progresser.

Enfin, le pôle ESS de RDI a impulsé des actions transversales en vue d'apporter des solutions innovantes aux entreprises accompagnées dans le développement de leur partenariat et la diversification de leurs ressources. Ainsi, RDI a organisé plusieurs « speed dating » en 2014, rassemblant chefs d'entreprises et dirigeants associatifs d'un même territoire.

c) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Sur le volet soutien à la création/reprise d'entreprises

En 2015, RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises et des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Quantitativement, RDI maintiendra les mêmes objectifs annuels qu'en 2014 concernant l'activité création/reprise d'entreprises, pour rappel :

- 700 personnes accueillies en réunion d'information collective,
- 170 entreprises soutenues par RDI.

Dans le cadre du réseau LVE, RDI maintiendra sa participation et son implication sur les axes d'intervention du réseau, et notamment la démarche qualité et l'alimentation de la base de données commune.

Sur le volet économie sociale et solidaire

L'action de RDI en matière d'économie sociale et solidaire s'articule pour 2015 autour de trois axes :

- le renforcement de la structure financière des entreprises de l'ESS : RDI s'inscrit dans une démarche de croissance, pour favoriser la mutualisation entre acteurs (réseaux associatifs, acteurs du financement, réseaux bancaires et collectivités) ; consolider et développer l'autonomie financière des entreprises solidaires ou associations, et soutenir les projets en émergence ou en grande difficulté, ayant un fort impact en termes d'emplois. L'objectif de RDI est de financer 35 entreprises de l'ESS, dont 30 seraient implantées sur l'agglomération lyonnaise.
- la mise en relation des entreprises de l'ESS avec les PME : expérimenté en 2014, cet axe vise à organiser des rencontres pour permettre aux entrepreneurs soutenus par RDI d'initier des collaborations avec les autres acteurs économiques du territoire. Ces rencontres visent un rapprochement, un décloisonnement permettant aux associations comme aux entreprises de développer leurs activités et de créer des partenariats durables. En 2015, RDI envisage d'organiser 3 rencontres de mise en réseau de ce type.
- l'accompagnement à la consolidation d'activités et à la pérennisation d'emplois via le DLA (dispositif local d'accompagnement) : RDI projette d'accompagner 100 structures en renforçant l'ingénierie collective, en proposant un accompagnement individuel sur mesure et en mettant en place un suivi post-accompagnement systématique. Les secteurs d'activité prioritaires seront l'insertion par l'activité économique, les services à la personne, la culture et la famille / enfance / jeunesse. Les thématiques d'intervention porteront principalement sur la fonction employeur des structures, les outils de gestion et de pilotage, l'ancrage territorial des projets, et la diversification des partenariats.

La Métropole bénéficie, pour l'année 2015, d'un accord cadre signé pour 2014 et 2015 entre le Département du Rhône et la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide. Un avenant à cet accord cadre délibéré le 23 mars 2015 par le Conseil métropolitain, permet à la Métropole de soutenir plus spécifiquement le secteur de l'aide à domicile via le DLA. Dans ce cadre, et au regard des enjeux forts de modernisation et de professionnalisation du secteur des services à la personne, RDI prévoit pour 2015 de réaliser sur le territoire métropolitain et auprès des services d'aide spécifiquement, au moins trois ingénieries individuelles sur des questions d'optimisation de l'organisation interne et de développement de nouveaux services, d'organiser au moins deux ingénieries collectives sur les enjeux de mutualisation entre services et un atelier collectif sur des thématiques d'intégration et de fidélisation des intervenants à domicile.

d) - Budget prévisionnel 2015 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
1- Volet financement de l'entreprise (LVE)			
Achats	4 008	État (droit commun - ACSE)	19 000
Services extérieurs	46 396	Région Rhône-Alpes	128 762
Autres services extérieurs	45 355	Métropole de Lyon - action RSA	15 000
Impôts et taxes	13 987	Métropole de Lyon - LVE	93 000

Charges de personnel	359 821	Communes	3 500
Dotations aux amortissements	6 336	Fonds européens	25 000
		Caisse des dépôts et consignations (CDC)	20 000
		Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)	90 000
		Prestations de services	35 600
		Autres recettes	43 941
		CNASEA	2 100
Sous-total Volet LVE	475 903	Sous-total Volet LVE	475 903
2- Volet économie sociale et solidaire			
2.a- Fonctionnement			
Achats	2 319	État (DLA)	88 000
Services extérieurs	28 221	Région Rhône-Alpes	29 500
Autres services extérieurs	28 544	Département du Rhône	10 000
Impôts et taxes	9 312	Métropole de Lyon	46 240
Charges de personnel	239 573	Communes	6 760
Dotations aux amortissements	3 664	Fonds social européen	50 000
		CDC	69 461
		France active	10 000
		Autres produits de gestion (cotisations)	1 672
Sous-total Volet ESS - Fonctionnement	311 633	Sous-total ESS - Fonctionnement	311 633
2.b- Ingénierie			
Paiement des prestations d'accompagnement	211 399	Direccte	34 000
		CDC	18 039
		Préfecture ACSE	25 000
		Métropole de Lyon	24 360
		Département du Rhône	15 000
		Région Rhône-Alpes	20 000
		FSE	75 000
Sous-total Volet ESS - Ingénierie	211 399	Sous-total Volet ESS - Ingénierie	211 399
Sous-total Volet ESS	523 032		523 032

La Métropole de Lyon souhaite soutenir RDI sur ces 2 missions à hauteur de :

- 93 000 € pour l'accompagnement et le financement de la création d'entreprises. Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions de centralités et d'agglomération portant sur la période 2010-2016,

- 70 600 € pour le financement et l'accompagnement, via le DLA, des structures et entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ce soutien est apporté conjointement entre les services Emploi-ESS à hauteur de 30 000 € et le service Modernisation de l'aide à domicile pour un montant maximum de 40 600 € sur les 2 volets ESS à savoir l'ingénierie et le fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 163 600 €, au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2015. Pour rappel, en 2014, la Communauté urbaine de Lyon avait attribué une subvention à hauteur de 118 000 € et le Conseil général du Rhône à hauteur de 47 000 € soit une subvention globale de 165 000 €;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 163 600 € au profit de l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2015, dont 93 000 € au titre de LVE et 70 600 € au titre de l'économie sociale et solidaire,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association RDI, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 657 4 - fonction 62 - opération n° 0P01O2291 pour un montant de 93 000 € et fonction 65 - opération n° 0P01O1578 pour un montant de 30 000 € et fonction 423 – opération OP3704024A pour un montant de 40 600 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.